



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 24160

Numéro SIREN : 808 066 849

Nom ou dénomination : 1982 COIFFEUR

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2017 sous le numéro de dépôt 64846



20170648462015

DATE DEPOT : 27/07/2017

N° DE DEPOT : 64846

N° GESTION : 2014B24160

N° SIREN : 808066849

DENOMINATION : 1982 COIFFEUR

ADRESSE : 13 rue Ponceau 75002 Paris

MILLESIME : 2015

.

182  
1982 COIFFURE S.A.S  
Au capital de 2 000 Euros.  
Siège Social : 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS  
R.C.S PARIS B 808 066 849

1  
Greffier du tribunal  
de commerce de Paris  
Comptes annuels déposés le :  
31 JUIL. 2017  
Sous le N° : 64816

\*\*\*\*\*

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 30 juin 2016

-----

L'an deux mille seize, et le trente juin à 11 heures, les associés de la société à responsabilité limitée " 1982 COIFFURE ", au capital de 2 000 Euros, divisé en 100 parts de 20 Euros chacune, se sont réunis au siège social sur convocation de gérant.

La séance est présidée par Madame CHEN XIAOYAN EP CAI, en sa qualité de gérant.

Le président constate que sont présents à l'assemblée :

- Madame CHEN XIAOYAN EP CAI  
propriétaire de .....100 parts

-----  
TOTAL 100 parts

la totalité du capital étant ainsi représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il a été dressé une feuille de présence, signée par les associés en entrant en séance, qui sera annexée au présent procès-verbal.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 Décembre 2015,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, arrêté au 31 Décembre 2015,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que tous ces documents ont été adressés et mis à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite, elle rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,

C X Y

- Rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2015,
- Examen et approbation des comptes et conventions;
- affectation des résultats,
- quitus à la gérance.

Madame CHEN XIAOYAN EP CAI, donne lecture de ses rapports.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes:

### **PREMIERE RESOLUTION**

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion approuvent ce rapport, l'inventaire ainsi que les comptes annuels, à savoir: bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés au 31 Décembre 2015 faisant ressortir une perte nette au comptable de 14 839 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide d'affecter comme suit, une perte nette au comptable de l'exercice s'élève à 14 839 Euros.

En totalité en Report à Nouveau ..... 14 839 Euros.

Il est rappelé que la société n'a mis en distribution aucun dividende aux associés au cours des quatre derniers exercices, et que de ce fait, ils n'ont bénéficié d'aucun crédit d'impôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate qu'après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres se trouvent rétablis à un montant inférieur à la moitié du capital social. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

CXY

L'assemblée générale donne quitus à Madame CHEN XIAOYAN EP CAI, pour ses fonctions de gérante au cours de l'exercice clos 31 Décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance n'est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

- Madame CHEN XIAOYAN EP CAI



1982 COIFFURE S.A.S  
Au capital de 2 000 Euros.  
Siège Social : 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS  
R.C.S PARIS B 808 066 849

.....

## RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2016

-----

Madame et Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société clos le 31 décembre 2015, d'une durée de 13 mois, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation dans les délais légaux.

### ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### - Situation de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'activité de la société a consisté, conformément à l'objet social : Coiffure.

### RESULTATS - AFFECTATION

#### - Examen des comptes et résultats.

Je vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité des règles comptables en vigueur et respectant le principe de prudence.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la perte nette comptable s'est élevée à 14 839 Euros.

oxy

- Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés.

Je vous propose de bien vouloir décider d'affecter la perte nette comptable de l'exercice de la façon suivante:

Report à nouveau ..... 14 839 Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la création de la société.

**CONVENTION VISEE A L'ARTICLE 101 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES**

Je vous précise qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

LA GERANTE

Madame CHEN XIAOYAN EP CAI



FAIT À PARIS

LE 30 JUIN 2016



## IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Tenir à date de service

Exercice ouvert le	01122014	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
1982 COIFFURE 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS			
SIRET	8 0 8 0 6 6 8 4 9 0 0 0 1 S		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET																			
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## B ACTIVITE

Activités exercées	Coiffure	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	----------	--	--------------------------

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	15 771			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :							
dans le secteur productif, art. 244 quater W			<input type="checkbox"/>	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	<input type="checkbox"/>		

## D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NDT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil
SACE 35 RUE SAINT AMBROISE 75011 PARIS Tél: 0182283890	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 23042016
	Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: XIAOYAN CAI
	Signature: Gérant
Tél:	

# IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2016

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

## ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

<b>F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			<b>Total (a à h)</b>

<b>G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>							
Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à Pour les SARL chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés,  * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés,  gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
XIAOYAN CAI	100	2015					
18 RUE VOLTA 75010 PARIS							

<b>H DIVERS</b>	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(1)</sup>			MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
			MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(2)</sup>			MVLТ réalisée au cours de l'exercice
			MVLТ restant à reporter



Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise 1982 COIFFURE  
Adresse 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS

du 01/12/2014  
au 31/12/2015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	CABANNE PHILIPPE HENRI RENE FELIX COIFFEUR				16 BOIS DES HAYETS 78810			
2	KULZERA JINGRONG COIFFEUSE				18 RUE MONTEFORT 93000			
3	CHEN XIAOYAN COIFFEUSE				18 RUE VDEFA 75003			
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	12 984				12 984			12 984
2	2 554				2 554			2 554
3	692		808		1 500			1 500
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	16 230		808		17 037			17 037

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2015.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	17 037	- de l'exercice . 2015.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>XIAOYAN CAI</u> <u>Gérant</u>		À <u>PARIS</u> , le <u>23/04/2016</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2016	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		2069RCI
Exercice du 01 / 12 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe :			Néant
Désignation : 1982 COIFFURE			
Adresse : 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS			
Siren : 808066849			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes			PME au sens communautaire
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		932	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt			15 538
Dont préfinancement			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS</b> (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

①

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>1982 COIFFURE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *										
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE PONCEAU 75002 PARIS</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>8</td><td>0</td><td>8</td><td>0</td><td>6</td><td>6</td><td>8</td><td>4</td><td>9</td></tr> </table>										8	0	8	0	6	6	8	4	9		
8	0	8	0	6	6	8	4	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>1</td><td>3</td></tr> </table>										1	3	Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>								
1	3																			
										Exercice clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr> </table>		3	1	1	2	2	0	1	5	
3	1	1	2	2	0	1	5													
<b>ACTIF</b>										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012													
			Autres *		014		016													
	Immobilisations corporelles *				028		030													
	Immobilisations financières * (1)				040	4 884	042			4 884										
			<b>Total I (5)</b>		044	4 884	048			4 884										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	1 299	052			1 299											
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070														
		Autres * (3)		072	956	074			956											
	Valeurs mobilières de placement				080		082													
	Disponibilités				084	3 891	086			3 891										
Charges constatées d'avance *				092	331	094			331											
		<b>Total II</b>		096	6 478	098			6 478											
		<b>Total général (I+II)</b>		110	11 362	112			11 362											
<b>PASSIF</b>										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				2 000											
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126															
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131															
	Report à nouveau				134															
	Résultat de l'exercice				136				(14 839)											
	Provisions réglementées				140															
		<b>Total I</b>		142				(12 839)												
		Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			859												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)				168	9 741			23 343											
	Produits constatés d'avance				174															
		<b>Total III</b>		176			24 201													
		<b>Total général (I + II + III)</b>		180			11 362													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 884												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT																				

②

## COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		1982 COIFFURE		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de IIR	Exercice N clos le	
							3 111 212 015 1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			206		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	34 905	
				Services *				
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	34 905	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	4 715	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(1 299)	
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier - immobilier :				242	27 206	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CTE et CVAE *		243		244	1 032	
	Rémunérations du personnel *					250	16 230	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 861	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	49 744	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(14 839)	
Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294		
Produits exceptionnels	(IV)	290		Charges exceptionnelles	(VI)	300		
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(14 839)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	14 839	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des époux et associés	217		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	218	330		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (11. sexies)	986		ZFU-TE (11. octes et octus A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (11. septies)	981		JEI (11. sexies A)	989			
	ZRD (11. terdecies)	127		ZRR (11. quindécies)	138			
	Dont divers	ZFA (11. quaterdecies)	315		Investissements outre-mer	314		350 932
		Créance due au report en arrière du déficit				316		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				555		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354 15 771
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372 15 771



③

**IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFIP N° 2033-CSD 2016

Formulaire obligatoire (article 402 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 1982 COIFFURE										Néant <input type="checkbox"/> *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482	4 884	484		486	4 884												
<b>TOTAL</b>		490		492	4 884	494		496	4 884												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
<b>TOTAL</b>		570		572		574		576													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	587	589														
			Plus-values taxables à 19 % (11)	579	Regularisations	590	593	595													
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591															
<b>TOTAL</b>						596	585	597	599												

SAGE Experts-comptables Janvier 2016

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 1982 COIFFURE							Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	601	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	630	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700	705						
Terrains	710	715						
Constructions	720	725						
Inst. techniques mat. et outillage	730	735						
Inst. générales, agencements amén. div	740	745						
Matériel de transport	750	755						
Autres immobilisations corporelles	760	765						
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984	<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>					
Déficits de l'exercice		860	15 771	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129		
Total des déficits restant à reporter		870	15 771	<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> (art. L2112-1 et L3212-1 du Code des Transports)		800		
<b>VI DIVERS</b>								
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374	6 981	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 395	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :  
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-ESD 2016

Exercice ouvert le :	01122014	et clos le	31122015	Durée en nombre de mois	1   3	Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I - Production de l'entreprise</b>						
Ventes de marchandises				108		
Production vendue - Biens				109		
Production vendue - Services				141	34 905	
Production stockée				111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
				TOTAL 1	144	34 905
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>						
Achats de marchandises (droits de douane compris)				121		
Variation de stocks (marchandises)				122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)				123	4 715	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				145	(1 299)	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances				125	5 513	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	21 693	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.				133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
				TOTAL 2	152	30 622
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>						
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2				137	4 283	
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)				117	4 283	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SU, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE					022	
Période de référence	024		/		160	/
Date de cessation			/		186	/
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>						
Effectifs moyens du personnel * :				376	1	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		

SAGE Experts-comptables Janvier 2016

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD

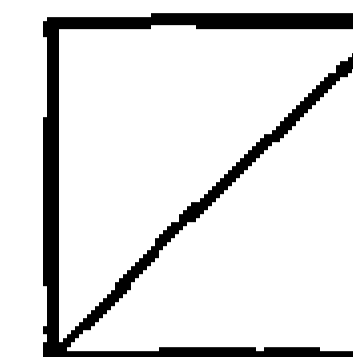
6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2016

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122015

SIREN

8 0 8 0 6 6 8 4 9

Dénomination de l'entreprise

1982 COIFFURE

Adresse (voie)

13 RUE PONCEAU

Code postal

75002

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  MME Nom patronymique  CHEN Prénom(s)  XIAOYAN  
 Nom marital  CAT % de détention  100,00 Nb de parts ou actions  100  
 Naissance: Date  24/12/1981 N° Département  99 Commune  ZHEJIANG Pays  CHINE  
 Adresse : N°  19 Voie  RUE VOLTA  
 Code Postal  75010 Commune  PARTS Pays  FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Denomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.